

Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ET LETTRES
DE
MONTPELLIER



NOUVELLE SÉRIE
TOME 33-2
ANNÉE 2002

ISSN 1146-7282

Séance du 3 juin 2002

Réception du professeur Michel CABRILLAC

Ouverture de la séance par le président Jean-Pierre DUFOIX

Je déclare ouverte la séance de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Nous avons à procéder aujourd'hui à l'installation d'un membre titulaire au vingt-cinquième fauteuil de la Section des Lettres, rendu vacant le 20 août 2000 par la disparition de Monsieur le Professeur Jean Boissel. Monsieur le Professeur Michel Cabrillac a été appelé à lui succéder. Je remercie Monsieur le Secrétaire Perpétuel, le Professeur Michel Denizot, de bien vouloir *aller quérir le récipiendaire pour l'inviter à prendre rang parmi nous*.

Je rappellerai tout d'abord, qu'en application du règlement intérieur de l'Académie, article 10, *les séances publiques de réception comportent un discours de remerciement du récipiendaire avec éloge de son prédécesseur*.

Avant de donner la parole à Monsieur le Professeur Cabrillac, je solliciterai encore l'intervention de Monsieur le Secrétaire Perpétuel, pour qu'il nous rappelle les noms et dates de réception des membres titulaires qui ont été installés depuis 1891 au vingt-cinquième fauteuil de la Section des Lettres et ont ainsi précédé notre récipiendaire. Nous remplirons ainsi un devoir de mémoire.

Lecture de la liste des membres affectés au vingt-cinquième fauteuil de la section des lettres

Le Secrétaire Perpétuel

1891 Charles AURIOL Avocat,

1907 Gaston MERCIER-CASTELNAU Avocat et Bâtonnier,

1951 Pierre TISSET Professeur à la Faculté de Droit,

1970 François DAUMAS Egyptologue, Professeur à l'Université Paul Valéry,

1985 Jean BOISSEL Professeur à l'Université Paul Valéry.

Discours du récipiendaire

Eloge du professeur Jean Boissel

Permettez-moi de ressusciter un instant l'élève de sixième que j'ai été sous la férule d'un professeur passionné de pédagogie. Pratiquant un élitisme, qui serait aujourd'hui honni, celui-ci attribuait à ses ouailles, en fonction de leur résultat scolaire, les titres de la société romaine. Venaient en tête les consuls, puis les préteurs, les centurions... j'en passe pour en arriver à l'autre extrémité de la classe où figurait le milites in ordine, le soldat du rang. Tout au long de l'année, j'avais du calligraphier sur mes copies cette étiquette peu valorisante.

Milites in ordine, j'ai l'impression que je l'ai été toute ma vie. Or, voici que, au soir de celle-ci, vous me faites incontestablement sortir du rang en m'ouvrant la porte de votre prestigieuse compagnie. Croyez bien que je suis conscient de l'honneur que vous m'avez fait et que je vous suis profondément reconnaissant de me l'avoir accordé. Comment ne pas éprouver ces sentiments quand je me remémore les maîtres de la faculté de droit qui m'ont précédé à l'Académie et qui étaient tous de grands esprits : Pierre Tisset, Emile Demontès, Louis Delbez et l'un d'eux que la piété filiale m'inviterait à nommer, ce que la modestie familiale m'interdit de faire.

Lorsqu'il y a plus d'un demi siècle, j'accueillais André Gouron à la Faculté de droit avec la morgue que nourrissaient mes deux ou trois années d'ancienneté, j'étais loin de me douter que ce serait un honneur exceptionnel que d'être reçu par un homme qui, dans une autre enceinte, comparait en habit vert et l'épée au côté. Je l'en remercie vivement.

Mes remerciements vont aussi à mon ami Henri Vidal, qui a bien voulu parrainer ma candidature et qui a pour moi beaucoup d'indulgence, au point de me pardonner – non sans peine, il est vrai, – « ce vice impuni » qui n'est pas la lecture, comme le voulait le cher Valéry Larbaud, mais, horresco réferens, la tauromachie.

Ce rite initiatique qu'est la réception académique, s'il a sa logique, a aussi son paradoxe : celui de confier au récipiendaire le soin de prononcer l'éloge d'un prédécesseur qu'il peut ne pas avoir connu – et c'est mon cas – devant un parterre de personnalités qui l'ont généralement connu et parfois bien connu.

La tâche est périlleuse. Elle aurait pu être facilitée par l'œuvre volumineuse et captivante qu'a laissée le Professeur Boissel. Encore aurait-il fallu qu'elle échet dans de bonnes mains. Avoir consacré sa vie à sonder les mystères du compte courant – en vain d'ailleurs – ou à proposer la construction du mécanisme de la réserve de propriété ne conférait guère de compétence pour présenter une œuvre qui, si elle m'a passionné, a développé en moi un sentiment d'humilité. Sans sacrifier à la modestie de convenance et en toute sincérité, je pense que le Professeur Boissel aurait mérité, pour rendre compte de ses travaux, un successeur plus qualifié qu'un technicien du droit.

Je vais cependant m'efforcer de le faire avec l'intérêt que j'ai pris à les lire ; mais, auparavant, il convient d'évoquer l'homme et sa carrière.

I

Jean Boissel est né le 18 mai 1920 à Conche dans ce pays d'Ouche qui se situe au cœur du bocage normand. Sa cité natale a un lien, bien tenu il est vrai, avec le Languedoc. Elle s'enorgueillit d'une église du XI^{ème} dédié à Sainte Foy en raison des reliques de la Sainte qui y ont – ou qui y auraient été – transportées par le seigneur du lieu en provenance de notre Conque rouergate.

Jean Boissel était issu d'une vieille famille de toiliers rouennais, il était d'origine charentaise par sa mère, née à Mansle près d'Angoulême. Son ascendance paternelle n'était pas restée étrangère au monde des lettres. L'un de ses aïeux, Ernest Pommereux, avait été directeur de « la Revue et gazette des théâtres » à Paris. Un Boissel avait été imprimeur. Son grand-père devait cumuler cette profession avec celle de journaliste.

Gobineau – dont nous verrons la place qu'il a occupée dans la vie de notre prédécesseur – se targuait abusivement d'avoir du sang viking dans les veines. Jean Boissel aurait pu revendiquer cette origine avec plus de vraisemblance ; elle expliquerait ce goût des voyages, voire de l'aventure, qui le conduira à une carrière mouvementée au sens étymologique de cet adjectif.

Ses débuts dans la vie sont pourtant passablement sédentaires. Il fait ses études secondaires à l'école Fénelon d'Elbeuf, puis au Lycée Corneille de Rouen et s'inscrit, dans la logique du voisinage géographique, à la Faculté des lettres de Caen.

Là, il a, peut être pour la première fois, l'occasion d'ouïr l'accent languedocien, mais au service de quelle pensée ! Il a, en effet, pour professeur l'éminent philosophe qu'était Ferdinand Alquié, qui devait honorer notre Faculté des Lettres avant d'être appelé à la Sorbonne ; Ferdinand Alquié auquel notre Académie, dont il était membre correspondant, a rendu un solennel hommage en 1986. En dépit du privilège de recevoir l'enseignement d'un grand maître, il ne faisait pas bon vivre sous l'occupation allemande. Comme ses contemporains de la classe 40, Jean Boissel est invité à aller travailler dans les usines du Troisième Reich, invitation qu'il décline avec courage. Réfractaire du S.T.O., selon l'appellation convenue, il enseigne sous un faux nom aux élèves de l'Institution Saint Joseph des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Vint la Libération qui lui permet d'accéder, deux ans plus tard, à un poste au lycée Malherbe à Caen. Il l'occupe pendant une période brève mais féconde, puisqu'il y fait ses débuts dans la critique littéraire sous forme d'articles dans les journaux locaux, voire nationaux, comme l'hebdomadaire « La réforme ». Les thèmes en sont aussi variés qu'éclectiques ; par exemple, « l'âme normande dans la littérature » ou le compte rendu de l'ouvrage que venait de publier Simone Weil, « la pesanteur et la grâce ».

Période brève puisque, dès le mois d'octobre 1949, il se laisse séduire par l'appel du large et accepte un poste à l'Ecole Normale Supérieure d'Ankara. Premier contact avec le Moyen Orient aux sortilèges duquel il ne résistera pas. Ce contact a une incidence capitale sur son destin puisque c'est à cette occasion qu'il découvre

l'œuvre de Gobineau à laquelle il devait consacrer la majeure partie de son activité scientifique. Le séjour à Ankara dure cinq ans ; il sera prolongé par la création qui lui est confiée d'un institut français à Ismir, qu'il est plus évocateur de désigner sous son ancienne appellation de Smyrne.

En 1955, mettant ses pas dans ceux de Soliman, c'est Vienne que Jean Boissel vient, sinon assiéger, du moins habiter en qualité de membre de la Mission Culturelle Française. Le reflux vers la Méditerranée se produira en 1959, année où il prend les fonctions d'attaché culturel au Caire qu'il conservera jusqu'en 1961. Ces fonctions le mettent en présence de François Daumas qui venait de prendre la direction de l'Institut français d'archéologie orientale. L'amitié qui s'établit entre eux trouvera son épilogue au sein de notre Académie en 1986. Accueilli par notre confrère Roger Bécriaux, Jean Boissel, succédant à François Daumas, prononcera un éloge où la noblesse des sentiments le dispute à l'érudition. Un éloge dans lequel on peut découvrir un aveu savoureux bien qu'il mette à mal la fierté des montpelliérains : c'est au cours d'une promenade sur les bords du Nil que son prédécesseur lui apprend l'existence du Lez.

Une nouvelle oscillation du pendule de son destin ramène Jean Boissel en Europe centrale. En 1962, il est nommé directeur de l'Institut Français de Bonn, puis de l'Institut de Brême. En cette dernière qualité, il reçoit un jour la visite d'une charmante étudiante venue lui demander un certificat attestant de sa maîtrise dans la langue française. Désireux de ne pas faire un certificat de complaisance, mais non sans quelque complaisance pour la requérante, il entreprend de s'assurer de la véracité de ce qui lui est demandé de certifier. Ainsi s'est noué un dialogue qui devait être ponctué par un échange d'alliances, par la naissance d'une fille, venant après un fils issu d'un premier mariage ; un dialogue que seule la mort devait interrompre.

L'agrément de cette rencontre ne dissuade pas Jean Boissel d'entreprendre une nouvelle expérience : enseigner derrière le rideau de fer en acceptant un poste à l'Université Komensky de Bratislava. Pour avoir subi, à peu près à cette époque, une brève garde à vue à la frontière hongroise où je m'étais égaré, j'incline à penser qu'il s'agissait pour Jean Boissel d'une véritable aventure. Cette résidence à Bratislava, même si elle n'a duré que deux ans, lui a permis d'assister aux convulsions qu'a connues la Tchécoslovaquie à cette époque et d'observer un système politique qui ne manquait pas d'intérêt à défaut de charme.

Le séjour est de courte durée, puisqu'il revient en France au cours de l'année 1968 pour occuper un poste de maître de conférences à la Faculté des Lettres de Montpellier. En 1969, il soutient, en Sorbonne, une thèse d'université sur Victor Courtet. Cette thèse n'a été qu'un prélude très rapidement suivi par une thèse d'Etat consacrée à Gobineau et soutenue en 1970, ce qui lui permet d'accéder peu après au rang de professeur.

Il n'a donc pas connu la vieille Université dont les valeurs majeures avaient été irrémédiablement malmenées par le séisme de mai 1968 ; la tolérance, la courtoisie, l'apolitisme, le respect d'autrui, la responsabilité n'étaient plus que des souvenirs nostalgiques lorsqu'il est entré dans le sein de l'Alma Mater. Du moins

n'a-t-il vraisemblablement pas participé aux interminables et stériles palabres qu'ont fait fleurir les nouvelles structures ; des structures qui ne permettraient à aucune entreprise de survivre.

Il n'y a pas ou guère participé car le ménage Boissel se fixe assez loin de Montpellier, à Roussillon dans le Vaucluse. Roussillon qu'a célébré le peintre André Lhote à la fois par le pinceau et par la plume ; je ne peux évoquer que la seconde de ces célébrations :

« On voit émerger un rocher d'un rouge puissant qui peu à peu se couvre de maisons et d'un beffroi. A gauche, sur une éminence, une vieille chapelle ... Cette montagne de Roussillon fournit au monde, depuis des siècles, de l'ocre jaune et de l'ocre rouge . Ce haut rocher sur lequel se cramponne la petite cité est ce qui reste d'une montagne dépecée, pulvérisée et convertie... en peinture ... charme de ce site unique ». Ce texte est extrait d'un ouvrage intitulé « Petits itinéraires à l'usage des artistes ».

C'était sans doute parce que Jean Boissel était artiste qu'il avait subi la même attraction qu'André Lhote pour Roussillon . Si je n'ai pas connu l'homme, j'ai du moins pu contempler les tableaux qu'il a peints ; paysages qui témoignent d'un talent certain et dont on ne sait ce qu'il faut le plus admirer : la finesse du trait ou l'harmonie qui se dégage de l'ensemble.

Roussillon est l'avant dernière étape du riche périple de Jean Boissel ; il finira, en effet, par se rapprocher de son université et se laisser séduire par la garrigue de Castries. Il en épousera étroitement la parure puisque la clôture du jardin de sa villa est faite d'un tronçon du délicieux aqueduc qui serpente jusqu'au Château.

II

La lumière et la sérénité de la garrigue languedocienne ont sans doute favorisé l'éclosion d'une œuvre que l'expérience du voyageur avait progressivement amené à maturation. Une œuvre dont j'ai pris connaissance avec d'autant plus de plaisir que le style de son auteur est d'une éblouissante clarté, d'une élégance discrète qui s'accommode cependant d'images suggestives. De cette œuvre, je n'évoquerai que la partie qui est vouée à Gobineau, puisque Jean Boissel restera comme l'un des meilleurs spécialistes de cet auteur, comme l'un des meilleurs gobiniens, pour employer un qualificatif qui est maintenant consacré.

Il serait néanmoins injuste de ne pas souligner qu'il a écrit sur bien d'autres sujets. Sur la Tchécoslovaquie. Sur « l'Iran moderne » auquel il a consacré, outre un « que sais-je », un luxueux ouvrage d'art paru sous ce titre, au P.U.F. en 1975. Dans la liste de ses publications, on relève les noms de Stendhal, Flaubert, Paul Valéry, Georges Vacher de la Poughe etc...

Quant à ses travaux sur Gobineau, ils sont si nombreux qu'il serait fastidieux d'en présenter l'inventaire exhaustif. Ses articles dans diverses revues – et notamment dans la revue « Etudes Gobiniennes » sont légions. Tout au plus puis-je me permettre de citer les livres qu'il lui a consacré :

- Gobineau polémiste, J.J. Pauvert 1967.
- Victor Courtet, P.U.F. 1972, qu'on peut rattacher à la somme gobinienne, nous verrons pourquoi.
- Gobineau, l'Orient et l'Iran, Klincksieck, 1973.
- Gobineau, un Don quichotte tragique, Hachette 1981.
- Gobineau, Biographie. Mythes et réalité, Berg international 1995.

Il convient de compléter cette liste en mentionnant le travail très important que constitue la collaboration qu'il a apportée à l'édition de l'œuvre complète de Gobineau dans la collection de la Pléiade, trois volumes parus entre 1983 et 1987.

Comment Jean Boissel a-t-il été conduit à vouer à Gobineau l'essentiel de son activité de chercheur ? Il n'en a pas fait mystère et s'en explique dans l'avant propos de sa thèse sur « Gobineau, l'Orient et l'Iran » (p. 14) :

« En 1954, la curiosité aidée du hasard, me mit entre les mains un livre dont le titre, un peu vague, était aussi, je l'avoue, bien chargé de secret et de mystère. Il s'agissait du livre de Gobineau : « Les religions et philosophies dans l'Asie centrale »... Avouerai-je, au risque de médire de l'Alma mater, que je n'avais jamais vu les lèvres d'un de nos maîtres, en dix années d'études littéraires, articuler le nom de Gobineau ? Encore bien moins, le titre de quelque'un de ses livres ».

Ce livre le séduit et l'intrigue. Le séduit parce qu'il fait apparaître son auteur comme ensorcelé par le charme de l'Asie ; l'intrigue, parce qu'il se demande comment un homme qui déplore la veulerie des pays européens et qui est peu enclin à imaginer une Europe supérieure à l'Asie peut être tenu par l'opinion publique pour un apôtre du racisme. C'est cette interrogation majeure qui va désormais s'enraciner au cœur de la recherche du Professeur Boissel.

Voici donc que, par une sorte de jeu de poupées chinoises, l'éloge de mon prédécesseur m'amène à évoquer brièvement la personne et la pensée d'Arthur de Gobineau, né en 1816, mort en 1882. Mettant en pratique l'adage selon lequel on n'est jamais mieux servi que par soi-même, ce dernier avait assorti son patronyme d'un titre de comte que le Destin lui avait refusé, l'avait orné d'une particule discutable et s'était doté d'une mythique ascendance viking. Plus prosaïquement, il était gascon et descendait d'une famille de jurats et de conseillers au Parlement de Bordeaux qui se situait à la marge de la noblesse. Les derniers maillons en étaient peu reluisants : un père ruiné, une mère condamnée à la prison pour escroquerie. Je mentionne ces détails non pour sacrifier à l'anecdote mais parce que la plupart des Gobiniens, – parmi lesquels Jean Boissel –, estiment qu'il ont eu une influence sur le caractère de leur héros. L'homme est d'un orgueil exacerbé ; il se veut aristocrate ; il se veut « fils de roi », d'où ses convictions légitimistes et antidémocratiques ; comme l'écrit Jean Gaulmier, « son racisme se ramène finalement à l'affirmation de l'individu d'élite ».

Après des débuts dans la vie matériellement difficiles, Gobineau eut la chance d'embrasser la carrière diplomatique grâce aux relations étroites qu'il entretenait avec Alexis de Tocqueville. Dès que celui-ci accéda au ministère des affaires

étrangères de l'éphémère seconde république, en 1849, il s'empresse de nommer son ami à la légation de Berne, premier pas de ce qui sera une belle carrière en dépit des changements de régimes et des vicissitudes personnelles. Gobineau quitte Berne pour un poste à Téhéran où il succombe aux charmes de l'Orient, comme y succombera Jean Boissel après lui et peut être un peu grâce à lui.

C'est au début de son séjour à Berne que notre auteur dévoile son projet d'écrire un essai sur l'inégalité des races humaines ; cet ouvrage, de plus de 1000 pages, paraîtra en deux étapes : 1853 et 1855. Ce ne fut pas un succès de librairie, pas plus que les ouvrages qu'il publiera par la suite et dont l'éventail fort disparate va du récit de voyage à l'essai en passant à ce surprenant roman épique qu'est « l'Histoire d'Ottar Jarl, pirate norvégien, conquérant du pays de Bray en Normandie et de sa descendance » ; sa descendance dans laquelle s'inscrit bien entendu l'auteur.

L'œuvre de Gobineau était promue à un étrange destin. Elle a été méconnue de son vivant, comme en témoigne le refus de l'Académie française d'accorder un siège à son auteur ; elle accéda beaucoup plus tard à la notoriété, à la « résurrection », a-t-on dit. Le phénomène n'est certes pas unique dans l'histoire littéraire, mais ce qui est unique, c'est que la résurrection a été ici le fruit d'une volonté politique qui n'a pas craint de défigurer la pensée de l'auteur.

Cette résurrection n'a concerné, dans un premier temps, que l'essai sur l'inégalité des races humaines ; l'artisan en a été un universitaire allemand Shéman qui, à partir de 1894, édifie et célèbre le culte de Gobineau pour mettre au service du pangermanisme l'exaltation de la race germanique à laquelle s'était livré l'auteur de L'Essai. A l'époque de la ligne bleue des Vosges, c'était déjà jeter sur lui un discrédit certain. Ce n'était qu'une étape dans la descente aux enfers de l'auteur ; avec l'avènement de l'idéologie qui devait s'épanouir dans le national socialisme, Gobineau est invoqué comme le théoricien, le grand prêtre du racisme et de l'antisémitisme. Ainsi, se trouve-t-il campé en un sulfureux personnage qui aurait inspiré Hitler et légitimé la Shoa.

Des voix se sont élevées contre cette annexion de l'Essai par les desservants d'une idéologie perverse. La première est celle d'un français Robert Dreyfus ; il est significatif de l'imposture qu'il constituait que le détournement de l'œuvre de Gobineau ait été dénoncé par un juif. Après lui, vinrent Jean Mistler et Jean Gaulmier. C'est dans leur sillage que s'inscrit la croisade de Jean Boissel, croisade bien nécessaire car si l'on dit volontiers que les légendes ont la vie dure, celle du racisme et de l'antisémitisme de Gobineau n'est pas de nature à démentir ce propos. Croisade, le mot n'est pas trop fort, car il s'agit bien d'un combat pour faire triompher sa conviction, un combat mené avec autant de cohérence que de persévérance.

On peut trouver la manifestation de ses deux qualités dans sa première thèse consacrée à Victor Courtet. Je l'ai lue avec un intérêt aiguisé, car Victor Courtet était l'arrière-neveu de Guillaume Courtet, mon compatriote de Sérignan (Hérault et non Vaucluse), qui fût martyrisé au Japon au XVII^{ème} siècle et vénéré depuis lors par les sérignanais avant qu'il ne soit récemment canonisé par Jean Paul II. Des Courtet font régulièrement le pèlerinage à Sérignan les jours de grandes cérémonies célébrées en l'honneur du saint.

Victor Courtet est en quelque sorte le sujet apparent du livre qui lui est consacré mais qui n'en est pas moins au service de la croisade Jean Boissel. Il y recense, en effet, les idées et les thèmes que Gobineau devait ultérieurement présenter dans l'Essai. Ce dernier avait-il eu connaissance de l'œuvre de Victor Courtet ? Le Professeur Boissel estime que c'est probable, mais reconnaît qu'il ne peut en fournir une preuve décisive. Peu importe ! L'intérêt de cette démonstration tient à la constatation que les opinions adoptées par Gobineau avaient été exprimées par un libéral au sens où on l'entendait au XIX^{ème} siècle, au sens où l'étaient, par exemple, Julien Sorel ou Fabrice Del Dongo. Un libéral doublé d'un saint simonien ; donc une personnalité qu'on qualifierait aujourd'hui de progressiste, une personnalité qu'on ne peut guère suspecter de totalitarisme et de racisme. Ces opinions, Jean Boissel, par une quête minutieuse, démontrera qu'elles ont été professées par bien des auteurs, qu'ils soient des prédécesseurs ou des contemporains de Gobineau ; Voltaire, Renan, Augustin Thierry, pour n'en citer que certains, qui n'ont pourtant jamais été taxés de racisme. Citons la conclusion qui en est tirée :

« Ne convient-il pas de distinguer entre une conception d'une philosophie de l'histoire, qui peut être ni plus juste ni plus fausse qu'une autre *celle de Thierry ou de Gobineau par exemple* et une praxis de l'extermination des ennemis de classe au nom d'une différence anatomique contingente ? A la première conception nous réserverions le nom de raciologie ou théorie des races, à la seconde le nom que le XX^{ème} siècle aura le déshonneur d'avoir fait entrer dans le vocabulaire de l'homme moderne : le racisme. » (Victor Courtet, p. 9)

La pierre d'angle sur laquelle Gobineau a édifié sa théorie est mise en exergue puisqu'elle forme le titre même du premier chapitre de l'Essai : « La condition mortelle des civilisations », chapitre qui commence ainsi :

« La chute des civilisations est le plus frappant et en même temps le plus obscur de tous les phénomènes de l'histoire ».

Qui d'entre nous ne s'est pas, un jour ou l'autre, référé à la célèbre phrase de Paul Valéry, la plus citée peut être : « Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles » ? Toute révérence gardée, force est d'avouer que Valéry n'a été qu'un suiveur et que Gobineau a été injustement spolié d'une pensée dont il avait l'antériorité.

Les civilisations sont mortelles, peut-on résumer sa pensée, parce que, par l'effet d'un mouvement inéluctable de mélanges successifs, disparaît la race qui a contribué à l'établissement et à l'épanouissement d'une civilisation. Il n'y a plus de nos jours de race qui n'ait pas subi un large métissage. Ainsi, se sont répandues l'uniformité et la médiocrité. D'où cette conclusion d'un pessimisme atterrant : nous sommes entrés dans l'ère d'une décadence irréversible ; le paradis est derrière nous, perdu à tout jamais.

En analyste rigoureux, Jean Boissel fait apparaître que les races qu'a exaltées Gobineau appartenaient à un passé révolu. C'est tout particulièrement le cas de la race germanique qu'il a portée aux nues en affirmant qu'on ne saurait trouver de civilisation là où elle n'a pas pénétré. Mais, il refuse aux allemands du XIX^e la qualité

d'héritiers des anciens germains et il stigmatise vigoureusement leur diversité ethnique, qu'il estime « sans borne » et qui est le fruit d'un mélange de celtes et de slaves.

Quant à la race juive, il en fait un éloge qui atteste de l'ignorance ou de la malhonnêteté de ceux qui ont voulu en faire le maître à penser de l'antisémitisme. Des juifs, – mais des juifs qui ont précédé et vécu la Diaspora, – il a écrit :

« On les vit guerriers, agriculteurs, commerçants, on les vit, sous ce gouvernement compliqué, où la monarchie, la théocratie, le pouvoir patriarcal des chefs de famille et la puissance démocratique du peuple, représentée par les assemblées et les prophètes, s'équilibraient d'une manière bien bizarre, traverser de longs siècles de prospérité et de gloire, et vaincre, par un système d'émigration des plus intelligents, les difficultés qu'opposaient à leur expansion les limites étroites de leur domaine.

Et de conclure

Le peuple juif fût « un peuple habile en tout ce qu'il entreprit, un peuple libre, un peuple fort, un peuple intelligent, et qui, avant de perdre bravement, les armes à la main, le titre de nation indépendante, avait fourni au monde presque autant de docteurs que de marchands » (Essai, éd. Pléiade, t. I, p.195). Par quelle singulière alchimie a-t-on pu transformer une appréciation aussi flatteuse que chaleureuse en une invitation à l'extermination de la race juive ?

Si Gobineau n'a pas écrit l'Essai pour célébrer le pangermanisme, s'il ne l'a pas écrit pour justifier l'antisémitisme, ni pour prêcher le racisme, pourquoi l'a-t-il écrit ? Le professeur Boissel s'est posé la question sous cette forme même ; je vous livre sa réponse, ce superbe morceau de bravoure dont la limpidité du propos fait ressortir la profondeur de l'analyse littéraire et psychologique.

« Alors, Pourquoi l'Essai ? Parce que Gobineau avait un compte à régler avec sa famille, avec son pays, avec ses contemporains, et qui sait ? avec lui-même. Avec et par l'Essai, Gobineau a tenté de vider son sac. La documentation scientifique ne doit pas faire illusion. Les théories n'en sont générales que parce qu'elles sont nées de la passion et de l'instinct. L'Essai est une œuvre de polémiste et de poète...

L'Essai, c'est la protestation indignée mais désespérée et désespérante d'un individu qui se révolte contre la disparition fatale d'une hiérarchie des valeurs qu'il portait en lui et qu'il croyait vouée à la mort » (« Gobineau polémiste », p. 55).

On serait tenté de transférer sur le Professeur Boissel le qualificatif de polémiste qu'il applique à Gobineau. Il faut résister à cette tentation, car le terme a une connotation d'agressivité partisane dont son œuvre est fort loin. S'il est parti en croisade avec la passion d'un homme de conviction, il ne s'est jamais départi de la sérénité et de l'objectivité de l'homme de science qu'il était. Y-a-t-il plus beau combat que celui qui est mené contre la pire des escroqueries, l'escroquerie intellectuelle ? Y a-t-il plus beau combat que celui qui est mené contre la falsification d'une pensée ou d'une thèse pour justifier l'inacceptable ? Aussi est-ce à une autre tentation que je succomberai en conclusion, celle d'attribuer à Jean Boissel le satisfecit que s'est donné l'apôtre Paul dans l'épître à Timothée : « j'ai combattu le bon combat ».

Réponse de Monsieur le Doyen André GOURON

Cher ami

Permettez-moi d'abord de pratiquer à votre égard le vouvoiement qui, pour être conforme aux usages académiques, paraîtra sans doute étrange à vos oreilles, habituées à un tutoiement qui remonte à tant d'années qu'il « n'est pas de mémoire du contraire », comme disaient nos anciens juristes.

Puisque notre vieille amitié me vaut l'honneur et le plaisir de faire votre éloge, j'ai longuement cherché à résumer votre carrière et vos activités à partir de quelques caractères majeurs. Le genre n'est pas simple, car il suppose que son auteur se tienne à l'écart aussi bien de la banalité que de l'indiscrétion. Je bannirai donc un qualificatif comme celui d'humaniste, non pas qu'il ne vous convienne pas, mais parce qu'on l'utilise chaque fois qu'il n'y a rien à dire du récipiendaire, comme je l'ai souvent remarqué.

Plus profondément, j'aurais pu mettre l'accent sur l'homme de foi, cette foi qui vous a permis de surmonter la profonde douleur d'un deuil cruel. Mais ce serait là aborder un élément intime de votre pensée, et je ne m'y crois pas autorisé.

En revanche, il m'apparaît clairement que, chez Michel Cabrillac, coexistent deux hommes bien différents, mais dont l'harmonie est créatrice d'une forte personnalité. J'entends par là l'homme de la tradition d'une part, l'homme de la modernité d'autre part.

Tradition de la lignée, en premier lieu. Vous êtes issu en effet d'une famille que tout rattache à notre Languedoc, et vous êtes resté un pur languedocien. Comme l'a montré l'étude historique d'Alain Molinier, vous descendez d'un Pierre Cabrillac, installé à Sérignan dès 1690, qui eut deux fils de sa femme, une Sérignanaise née Jeanne Bourrié. La progéniture de cet ancêtre, aussi nombreuse que laborieuse, se trouvait déjà, à la veille de la Révolution, à la tête d'un important patrimoine foncier : en 1790, quatre cousins Cabrillac figuraient parmi les principaux imposables de la paroisse ; et leurs descendants se maintiendront sur les lieux, passant du blé à la vigne au temps de l'essor viticole du Biterrois, et s'y adaptant parfaitement.

Dans l'album de famille, certaines images nous offrent néanmoins des horizons lointains. Par les femmes, vous descendez en effet de ce glorieux major de la bataille d'Austerlitz, qui, à la mort de son colonel, se jeta à la tête du dixième régiment de ligne, et contribua à enlever le plateau de Pratzen. De cet épisode, conté par les chroniques militaires, la famille Cabrillac semble avoir gardé quelque temps un certain penchant pour le bonapartisme...

Plus proche de nous, la tradition paternelle imprègne votre personnalité si fortement que je ne puis manquer de m'y attarder. Comme chacun le sait ici, votre père, Henri Cabrillac, était un brillant professeur de droit commercial, d'abord à l'Université d'Aix en Provence après son agrégation en 1937, puis et définitivement à Montpellier. Sur l'importance de l'œuvre scientifique d'Henri Cabrillac, je ne puis que renvoyer à ce qui en a été écrit dans le volume de « Mélanges » qui lui a été dédié lors de son départ à la retraite. Mais pour qui a eu le privilège de suivre ses cours à la Faculté, l'enseignement d'Henri Cabrillac est resté inoubliable : très personnels, mais aussi très clairs, ses cours associaient à une grande rigueur technique des démonstrations où le bon sens tenait une large place. Par exemple,

l'apparition de la propriété commerciale en France se justifiait, j'en ai gardé le souvenir, autant par la situation politique de la France après la première guerre mondiale que par des considérations rationnelles.

De ce père Sérignanais et de votre mère, d'origine sétoise, vous êtes né le 24 janvier 1929. Montpelliérain de naissance, vous le restez par la suite, sauf de rares interruptions. C'est ainsi que vous effectuez une partie de vos études secondaires à Aix, lorsque votre père y professe, mais que vous avez été avant tout l'élève du collège Saint-François Régis, dont certains maîtres vous ont profondément marqué par leur culture.

C'est encore à Montpellier que, nanti du baccalauréat, vous entreprenez dans notre Faculté un brillant cursus universitaire qui vous conduit au doctorat en 1954, grâce à une thèse remarquée sur laquelle je reviendrai. C'est toujours à Montpellier que vous enseignez les trois années suivantes en qualité de chargé de cours ; vous y préparez en même temps le concours d'agrégation de droit privé, que vous passez en 1957. Nommé professeur à l'Université de Tunis, vous y enseignez les quatre années qui suivent, années dont vous avez gardé le meilleur souvenir. Mais vous voici de retour à Montpellier, que vous ne quitterez plus. Vous y êtes professeur à la Faculté depuis 1962, et l'éméritat vous y est conféré en 1998. C'est ici, en particulier, que vous créez, puis dirigez un quart de siècle (de 1967 à 1992) une institution qui vous est chère, et qui forme l'un des fleurons de cette maison : je veux parler de l'Institut d'Etudes judiciaires, qu'ont fréquenté avec bonheur et succès tant de futurs magistrats et avocats, dont certains sont aujourd'hui présents. Il faut du reste souligner votre efficacité en l'espèce : n'oublions pas que les I.E.J. étaient alors rares et difficiles à créer.

Puis-je en terminer avec ce trop bref aperçu biographique en évoquant ce milieu universitaire dont vous êtes l'héritier ? Vous me semblez en effet indissociable de l'ambiance spirituelle qui régnait au foyer de vos parents dont je m'honore d'avoir reçu l'hospitalité. On trouvait là comme un modèle de la convivialité universitaire du temps, faite de courtoisie, de tolérance et d'un humour léger dont toute méchanceté était exclue.

On y discutait aussi bien d'un roman récent que d'une découverte scientifique, et l'on y croisait aussi bien des écrivains ou des médecins que des juristes. Je n'aurai garde d'oublier la présence fréquente de Pierre Tisset, ce grand ami de la famille à l'immense culture et à la courtoisie sans faille. Au fond, cette société ne connaissait qu'un seul interdit, celui de l'apparence, ou, pour employer un mot un peu vulgaire, de la frime : frime de l'argent étalé, bien entendu, mais aussi frime intellectuelle (on n'aurait pas risqué une citation antique sans la commenter de façon caustique), et aussi frime carriériste (il eût été du plus mauvais goût, même pour un prix Nobel, de faire état de ses recherches sans y avoir été expressément convié).

Sans aucun doute, cette forme de vie sociale était fragile ; fragile d'abord parce qu'elle restait typiquement française et assez peu tournée vers l'étranger. Fragile aussi parce qu'elle privilégiait les relations individuelles en cercles peu nombreux, même si la notion de classe sociale lui était étrangère. Fragile enfin, parce que désarmée devant la brutalité des rapports sociaux qui commençait à marginaliser une politesse tenue désormais pour désuète.

*

* *

Porteur de tradition, Michel Cabrillac n'en est pas moins un homme moderne. Ceci ressort à l'évidence de son œuvre écrite. Une œuvre considérable, qui s'étale de 1954 jusqu'à un millésime à fixer dans le futur.

Il y aurait de ma part quelque présomption à la résumer, si je ne bénéficiais de deux atouts. D'abord cette œuvre est rédigée dans un style ferme, clair et précis. Ensuite, elle est marquée par une grande cohérence : Michel Cabrillac évite la dispersion, ce danger qui menace parfois les juristes. De longue date, son intérêt se porte en effet sur ces matières difficiles que sont le droit des sûretés et ceux de la banque et du crédit.

La liste des principaux travaux de Michel Cabrillac s'ouvre par une thèse d'État consacrée à « La protection du créancier dans les sûretés mobilières, conventionnelles, sans dépossession », et soutenue sous la direction du doyen Émile Becqué ; fort brillante, cette thèse obtient le prix Viard, décerné sous l'égide de l'Académie Française.

Suivront six autres ouvrages, tous également remarquables. Je citerai seulement « Le droit pénal de la banque et du crédit », honoré en 1982 par le Grand prix « Harvard-L'Expansion », « Le droit des sûretés », couronné par le prix Joseph Hamel en 1997, titre repris chez Litec en collaboration avec Christian Mouly, et qui en était à sa cinquième édition en 1999.

Mais le juriste moderne, s'il est de qualité, ne saurait supporter sans dommage les longs délais qu'exige la rédaction de gros volumes ; il lui faut aller au plus précis de l'évolution législative et jurisprudentielle, grâce à la rédaction de textes plus courts, liés à une actualité souvent brûlante. C'est là un genre littéraire où excelle Michel Cabrillac ; en témoignent, selon un comptage personnel et qui reste provisoire, 37 articles et 28 notes de jurisprudence, de ces grosses notes qui n'ont rien d'une hâtive exégèse, mais traduisent une connaissance approfondie des mutations propres à nos juridictions, et notamment à la Cour de cassation.

Tout ceci n'empêche pas Michel Cabrillac de consacrer une part majeure de ses recherches au genre-roi de la littérature juridique française : je veux parler ici de ces « chroniques » qui, dans nos grandes revues, font régulièrement le point sur les innovations, les précisions ou les renversements apportés par la loi et la jurisprudence.

Genre-roi, car il suppose, faut-il le préciser pour les non-spécialistes, une maîtrise parfaite et une connaissance approfondie de la matière traitée, surtout lorsque cette chronique est régulièrement entretenue au fil des années.

C'est précisément ce qui fait la prédilection de Michel Cabrillac, et cela sur une vaste échelle. Notre confrère assume en effet la lourde charge de quatre rubriques au *Juris-Classeur Commercial*, de deux autres au *Juris-Classeur Banque et Crédit*, d'une autre encore au *Juris-Classeur Sociétés* ; à l'*Encyclopédie Dalloz*, il n'assume pas moins de huit rubriques au *Répertoire Commercial*, et d'autres encore au *Répertoire Civil*, à celui des *Sociétés*, à celui du *Travail*. Ajoutons d'autres chroniques au *Recueil Dalloz* et au *Juris-Classeur Périodique*, écrites en collaboration avec Bernard Teyssié, puis Michel Vivant et enfin Philippe Pétel.

Il serait vain, bien entendu, d'établir une comptabilité précise de chacune des contributions dont sont faites ces chroniques ; le chiffre en dépasserait peut-être le millier.

L'intérêt se porte bien plus sur les conséquences effectives d'une œuvre multiforme : la marque propre aux grands juristes n'est-elle pas faite de l'influence qu'exerce leur doctrine sur la législation et sur la jurisprudence ?

Que Michel Cabrillac mérite ce titre de grand juriste, cela me semble ressortir à l'évidence de quelques exemples ; on voudra bien me pardonner, en les évoquant, d'entrer quelque peu dans la technique juridique : mais il s'agit, après tout, de questions qui concernent tout un chacun, dès l'instant où il est commerçant, industriel, ou bien tout simplement client d'une banque.

Michel Cabrillac a été, en compagnie de J.-L. Rives-Lange, le premier à dénoncer, lors d'un colloque tenu au Sénat en 1978, les pratiques bancaires en matière de taux d'intérêt. Les banquiers se prévalaient en effet d'un prétendu usage pour ne pas appliquer, pour les crédits à court terme, la double règle du droit commun qui exige que les taux soient stipulés à l'avance et par écrit ; nos collègues démontrèrent que cette pratique ne pouvait être tenue pour un usage et qu'elle n'avait aucun fondement. Or par deux arrêts de 1988, la Cour de cassation a consacré cette interprétation, et a imposé aux banques de stipuler leurs taux par écrit et à l'avance, même à l'égard des commerçants.

Autre exemple : une loi de 1980 a consacré l'efficacité de la clause de réserve de propriété au profit du vendeur créancier du prix, c'est à dire, en fait, au profit des banques finançant les achats. Ce texte, qui présentait une énorme importance économique, a suscité d'innombrables interrogations, articles, séminaires et colloques portant sur la question cruciale de la transmission aux banques de cette réserve de propriété ; la plupart des auteurs cherchaient des solutions alambiquées. Or Michel Cabrillac, fort isolé à l'origine, soutint, dans un article aux « Mélanges Weil » publié en 1983, que la question ne se posait pas, et que la réserve de propriété se transmettait automatiquement et nécessairement avec la créance du prix. Cinq ans plus tard, la Cour de cassation, dans une série d'arrêts, a consacré cette transmission automatique, écartant en même temps les positions trop compliquées de la doctrine majoritaire ;

Troisième exemple : il concerne l'interdiction bancaire des chèques, apparue en 1975. Michel Cabrillac soutenait depuis longtemps que le carnet de chèque était un instrument dangereux qu'il ne fallait pas mettre entre toutes les mains. Il s'éleva néanmoins contre le régime légal de l'interdiction, mécanisme trop rigide et dépourvu de soupape judiciaire. Il milita pour que le juge des référés ait compétence pour annuler une interdiction, démontrant qu'il suffisait à n'importe quel citoyen de prendre un mois de vacances sans faire suivre son courrier pour se trouver frappé d'une interdiction. Ceci a été admis par la Cour de cassation, puis une loi de 1991 et son décret d'application de 1993 ont tenu compte de ces critiques et modifié le régime de l'interdiction pour remédier aux rigidités dénoncées.

Dernier exemple : Michel Cabrillac a été l'un des premiers à militer contre les abus en matière de dates de valeurs. Il s'agit, comme on le sait, d'une date décalée dans le temps, par rapport à la date effective de l'opération portée au compte. En jouant abusivement de ce décalage, le banquier peut prélever des intérêts, alors qu'il n'a pas vraiment consenti de crédit. Notre confrère, sans jeter systématiquement l'anathème sur les dates de valeur, a condamné celles qui n'étaient pas justifiées ou qui entraînaient des durées excessives. Voici précisément que la Cour de cassation, par une série d'arrêts inaugurée en 1993, est venue prohiber certaines de ces dates de valeur en fonction des matières.

Pour me faire pardonner cet exposé inévitablement technique, on me permettra d'ajouter que Michel Cabrillac mêle bien souvent des traits d'humour à un exposé très juridique, notamment dans l'introduction de ses articles.

J'extrais par exemple ces lignes d'un article sur l'« assiette des intérêts », paru dans la *Revue de jurisprudence commerciale* en 1994 : « L'assiette est un instrument au service de la voracité, mais c'est aussi un instrument au service de l'animosité. À en croire la tradition populaire, c'est l'instrument privilégié que choisissent les époux pour manifester leur discorde en se la lançant à la tête. L'assiette des intérêts n'échappe pas à ce détournement d'usage ».

Toujours de la plume de Michel Cabrillac, voici les lignes introductives d'un article tout récent, paru aux *Mélanges Honorat* sous le titre « L'extension de la procédure collective du commerçant à son conjoint collaborateur » : « Au bal des procédures collectives ..., l'époux du commerçant fait figure de trouble-fête en dérangeant l'ordonnancement des quadrilles ».

C'est que Michel Cabrillac ne recule pas devant les images. Traitant de la personnalité morale de la masse des créanciers, il n'hésite pas, dans sa contribution aux *Mélanges Gavalda*, parus l'an dernier, à prendre pour titre « L'impertinente réapparition d'un condamné à mort, ou la métempsychose de la masse des créanciers ». Et d'ironiser dès la première phrase : « Fer de lance des créanciers dont le souci exclusif était d'obtenir leur paiement – crime devenu impardonnable –, la vieille institution de la masse des créanciers a été égorgée sur l'autel du redressement de l'entreprise par les pères de la réforme de 1985, et ce sacrifice n'a pas été conçu comme purement symbolique. Or voici que ce condamné à mort a réapparu sur le théâtre de ses forfaits ... ».

Tant de publications n'ont pas empêché Michel Cabrillac d'exercer autour de lui un rayonnement scientifique de premier plan, aussi bien à travers ses enseignements qu'au titre des directions de recherche. Je dois renoncer ici, à mon vif regret, à citer tous ses anciens élèves. On me permettra néanmoins de mentionner, parmi ceux dont il a dirigé la thèse, nos collègues trop tôt disparus qu'étaient Alain Seube et Christian Mouly, avec qui s'étaient noués des liens relevant de l'amical plus que de l'universitaire. Je ne puis m'empêcher non plus d'évoquer ces collègues, professeurs ou maîtres de conférence, que sont Philippe Pétel, Anne Péliissier, Marie-Thérèse Calais, Marie-Christine Sordino, ou encore Xavier Thunis, professeur à l'Université de Namur. Et puis, on ne saurait omettre, bien qu'ils n'aient été pas à proprement parler ses élèves, les prénoms de Bruno, de Rémi et de Séverine : ils prolongent en effet la tradition familiale à travers le conseil commercial dans les services diplomatiques pour l'un, à travers le professorat, toujours en droit privé, pour les deux autres, et ils me permettront donc de les citer, même si je sais bien que les enfants n'aiment guère être mentionnés aux côtés de leurs parents.

Je ne ferai qu'évoquer l'activité de consultant de Michel Cabrillac : il me suffira de rappeler qu'il l'a exercée plusieurs années auprès du Conseil National du Crédit, ainsi qu'auprès de diverses entreprises, dont certaines portent des noms célèbres. Il en ira de même des arbitrages qu'il a rendus.

Sur un autre registre, je me garderai de trop souligner, en raison de ma radicale incompétence, l'intérêt passionné qu'a toujours porté Michel Cabrillac, à l'endroit des activités tauromachiques.

En revanche, je terminerai en évoquant l'une des qualités maîtresses de notre confrère, à savoir la discrétion. Une discrétion que j'ai pu mesurer de longue date, au temps où j'étais doyen de la faculté. Les demandes de Michel Cabrillac, au titre de l'Institut d'Études Judiciaires, qu'il chérissait pourtant, étaient marquées par une exceptionnelle modération et un sens aigu de la confraternité nécessaire entre collègues. Cette discrétion, nous l'avons tous bien souvent remarquée lors d'assemblées, à cette époque passablement agitée, où le verbe le plus haut tenait parfois lieu de logique. Michel Cabrillac s'y est toujours comporté avec une dignité qui n'excluait pas de fermes positions en matière de devoirs et obligations universitaires.

Cette discrétion, que je dirais volontiers teintée d'un souriant scepticisme, ne s'est pas démentie au fil des années. Bien entendu Michel Cabrillac n'a en aucune manière mené le moindre travail d'approche préalable à l'élection que nous fêtons aujourd'hui ; il est vrai que selon le mot féroce d'un grand juriste toulousain, tout élu d'une compagnie académique a été ou sera accusé d'avoir préparé son élection, et que ce reproche n'est dans des bouches incapables d'être élues, et donc jalouses. Mais cette discrétion, nous la retrouvons il y a quelques mois, à la suite d'une réussite qui permet à la dynastie des Cabrillac d'accumuler cinq succès à l'agrégation de droit privé (en tenant compte des deux agrégations d'Henri Cabrillac) : de ce total peu commun, de cette étonnante continuité, nul n'a entendu un mot de commentaire de la part de notre confrère. Michel Cabrillac, maillon d'une lignée féconde, travailleur aussi discret qu'infatigable, juriste au talent éclatant, mérite à tous égards notre estime et notre amitié.

Allocution de clôture

par le président Jean-Pierre DUFOIX

Vous accédez, Monsieur, au vingt-cinquième fauteuil de la Section des Lettres et ce sera pour vous une lourde responsabilité, car ce fauteuil a été honoré de grands noms de notre Académie. Si j'ai entendu parler de Pierre Tisset par mon père qui avait été sur le tard de sa vie l'un de ses étudiants, et si j'ai – je le regrette – peu connu Jean Boissel à une époque où mes activités professionnelles ne me permettaient qu'une participation très relative aux séances de notre compagnie alors que par ailleurs la santé déclinante de Jean Boissel lui posait déjà des problèmes certains, j'ai par contre très bien connu votre pré-prédécesseur l'Égyptologue François Daumas. Je reste ébloui par sa culture et son intelligence. Je serai marqué toute ma vie par une discussion de très haut niveau qui était une sorte de joute intellectuelle et oratoire et s'était instaurée un jour lors d'une conférence à la Société archéologique entre François Daumas et François Delmas. Ce dialogue représente pour moi l'échange intellectuel le plus brillant auquel il m'ait été donné d'assister dans ma vie. En mémoire de nos deux confrères disparus, j'en rends, non sans émotion, le témoignage. Je crois savoir, Monsieur, car je vous connais encore peu, mais des avis que

je considère comme très autorisés me l'ont laissé entendre, que le juriste que vous êtes, spécialiste dont la compétence est reconnue bien au-delà de l'enceinte de nos Universités clapasiennes en matière de banque, de crédit et d'hypothèques, ne décevra nullement vos confrères et, qu'avec la discrétion naturelle qui est la vôtre, votre place s'inscrira parfaitement dans la brillante trajectoire des François Daumas et Jean Boissel.

Vous vous inscrivez également dès maintenant dans une brillante trajectoire familiale Cabrillac, puis que votre père, le Professeur Henri Cabrillac, vous a précédé d'une trentaine d'années dans notre compagnie. Un regret de ma part cependant : nous ne conservons malheureusement aucune trace écrite de sa réception et de l'éloge prononcé par François Delmas, qui lui a succédé. A cela deux hypothèses : soit François Delmas, comme les grands Avocats n'a parlé qu'à partir de quelques notes et n'a rien laissé dans les archives de l'Académie, soit dans une période de déshérence des publications autour des années soixante, aucun témoignage écrit ne nous est resté à ce sujet. J'ai tout de même la satisfaction de penser que le travail de publication et d'archivage effectué aujourd'hui grâce au dynamisme et à l'efficacité de Madame Françoise Mourgue-Molines d'une part, et des Professeurs Hubert Bonnet et André Thévenet d'autre part, laissera une trace autre qu'immatérielle dans l'histoire de notre Académie. ...Et si, d'aventure, l'un de vos brillants descendants, dont certains marchent déjà dans les traces de leur père, devait un jour enrichir notre Académie par la présence d'un nouveau Cabrillac, à défaut d'informations sur Henri Cabrillac, il trouverait des informations, du moins je l'espère, sur son fils Michel.

Votre place est maintenant parmi nous. Je vous invite à vous lever. J'invite l'auditoire de l'Académie, nos consœurs et confrères, vos nombreux anciens collègues et élèves, vos amis ici présents, à se lever.

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare l'Académie heureuse et honorée de recevoir officiellement comme membre titulaire de la Section des Lettres au vingt-cinquième fauteuil, le Professeur Michel Cabrillac. La séance est levée.